

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 22 février 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 février 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Sichi, Aurélia Massei, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Stéphane Vannucci et Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Jacques Billard, Christophe Mondoloni et Jean-Pierre Sollacaro à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Christelle Combette à Marine Schinto, Isabelle Jeanne et Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Muriel Piera à Nicole Ottavy, David Frau et Christian Bacci à Simone Guerrini, Isabelle Falchi et Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Alain Nicolai, Paul Mancini et Alexandre Farina à Pierre-Laurent Audisio, Laetitia Maroccu et Marie-Françoise Gaffory Fau à Sébastien Deliperi, Basiliu Moretti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents:

Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 20

Quorum: 16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210222-2021_036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2021 Affichage : 02/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 22 février 2021
Délibération N° 2021/036
Manifestations culturelles relatives au bicentenaire de la mort de Napoléon 1er

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'année 2021 marquera le deux centième anniversaire de la mort de l'empereur Napoléon ler. Pour l'occasion, la direction de la culture de la ville propose une programmation culturelle partiellement dédiée à cette figure majeure de notre histoire autour de 5 évènements majeurs :

1/ Un Concert évènement le 5 mai 2021 à la Cathédrale d'Ajaccio

L'Ensemble Matheus dirigé par Jean-Christophe Spinosi donnera un concert exceptionnel le jour de l'anniversaire de la mort de l'empereur. L'orchestre sera composé de 42 musiciens et d'une pianiste soliste.

Ce concert devrait faire l'objet d'une retransmission télévisuelle ou sur internet

2/ Une Exposition « Napoléon au temps du cinéma muet, les débuts du 7e art » au Palais Fesch – Musée des beaux arts en complément de l'exposition « La légende napoléonienne » du 30 juin au 4 octobre 2021.

Cette exposition conçue par Jean-Pierre Mattei (fondateur de la Cinémathèque de Corse et Président de l'association la Corse et le cinéma) est proposée dans le cadre d'un partenariat entre la ville d'Ajaccio et la Cinémathèque de Corse.

Elle aura pour vocation de faire découvrir au travers d'affiches, de photographies et d'extraits de films les prémices de la représentation de la figure napoléonienne au cinéma, à l'aube du 7e art.

3/ La Projection du film « Napoléon » d'Abel Gance dans sa version restaurée en 2021 par Georges Mourier.

En partenariat avec la Cinémathèque française et la Cinémathèque de Corse.

4/ Exposition «Napoléon Superstar »

L'exposition « Napoléon Superstar », en partenariat avec Lagardère Media News, proposera aux Ajacciens et à nos visiteurs de découvrir une série de photos exclusives prises lors des tournages de plus célèbres biopics de Napoléon et extraites de la très prestigieuse photothèque de « Paris Match ». Il s'agit de faire développer ces clichés en très grand format, de les disposer dans la ville et de les présenter au plus grand nombre à travers un parcours thématique.

5/ Exposition "La légende Napoléonienne en Pologne"

En collaboration avec le Musée romantique de Pologne et l'Ambassade de Pologne en France. Napoléon Bonaparte, Empereur des Français, est le fondateur du Duché de Varsovie. De la

« Mazurka » de Dąbrowski, à la bataille de Somosierra en 1808 suscitant le dévouement des soldats polonais et bien entendu le couple formé avec Maria Walewska, la légende napoléonienne et le souvenir de l'Empereur resteront très vivaces en Pologne tout au long du 19ème siècle et jusqu'à nos jours, inspirant la littérature et l'art polonais.

Cette exposition sera enrichie de conférences et rencontres.

Le montant total des ces opérations est estimé à 110 000€ HT sous réserve des crédits disponibles

Plan de financement des opérations

- Part de la CDC 60% 66 000€ HT
- Part DRAC 13.6% soit 15 000€ HT
- Part Ville- 26.4 % soit 29 000€ HT

2021/036 Page 2 sur 4

Les crédits afférents seront prévus au chapitre 011, fonction 33, du budget de l'exercice 2021.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER à l'organisation des évènements culturels programmés par la direction de la culture.

D'AUTORISER le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation.

D'AUTORISER le Maire à solliciter, en vue de la réalisation de ces évènements, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

DE DIRE QUE que les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2021 et les dépenses imputées au chapitre 011, fonction 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 février 2021, Considérant qu'au vue de l'actualité pour l'année 2021 relative à Napoléon 1^{er}, la direction de la culture se doit de proposer un programme culturel dédié à cette commémoration

APPROUVE

L'organisation des évènements culturels programmés par la direction de la culture

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation

AUTORISE

Le Maire à solliciter, en vue de la réalisation de ces évènements, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

DIT QUE

Les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2021 et les dépenses imputées au chapitre 011, fonction 33.

2021/036 Page 3 sur 4

VOTE A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

2021/036

TRAIT CONFORME

purent MARCANGELI